



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le onze février à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 février 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D7-5-2-20

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Etaient présents :

TERRENNE Jean Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine (pouvoir donné à Eric DELFARIEL), DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, Madame LE CORRE Christiane, Monsieur Guy MERIEL

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Madame Marie Bernard MAERTEN a été désignée secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2022D7-5-2-20

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Président soumet ci-après, les demandes de subvention dont il a été saisies :

RENOUVELLEMENT DE SUBVENTIONS :

Amicale des Sapeurs Pompiers de Valence :

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de 2021 : **56 000 €**

Amicale des Sapeurs Pompiers de Dunes:

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021 : **39 200 €**

Le Président propose donc :

- d'approuver le versement des subventions pour les montants indiqués ci-dessus,
- de l'autoriser ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens à intervenir.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le versement des subventions pour les montants indiqués ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens à intervenir.

Fait à Valence d'Agen, le 11 février 2022

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 14 février 2022

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives




Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **17 FEV. 2022**

Affiché sur le panneau des annonces légales le

17 FEV. 2022

AR Préfecture

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20220211-2022D7_5_2_20-DE

Numéro d'acte : 2022D7_5_2_20

Date de décision : 11/02/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions / attribuées)

Fichier acte : 2022D7-5-2-20 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2022D7-5-2-20 CONVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 17/02/2022 09:07:36

Date de réception de l'AR : 17/02/2022 09:08:06